

RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA
À LA SALLE POLYVALENTE**

**LE LUNDI 02 MARS 2026
A 20 HEURES**

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- * n° 2026/03/01 : Désignation du Secrétaire de séance
- * n° 2026/03/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2026
- * n° 2026/03/03 : Affaires Générales – Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2026
- * n° 2026/03/04 : Affaires Générales – Consultation sur le projet d'arrêté préfectoral de modulation des plafonds de loyers pour l'application du dispositif prévu à l'article 199 novovicies du Code Général des Impôts – Avis du Conseil Municipal
- * n° 2026/03/05 : Affaires Générales – Mise en place d'un nouveau columbarium et d'un Jardin du Souvenir
- * n° 2026/03/06 : Affaires Générales – Tarifs et types de concessions du Cimetière Communal
- * n° 2026/03/07 : Finances – Sécurité routière – Demande subvention au titre des Amendes de Police 2026

Commissions Communales

Informations diverses

Questions diverses.